

Le procès

Les 30 juin et 1er juillet 2005 se tiendra enfin, devant la Cour d'assises de Nîmes, le procès du capitaine mauritanien Ely Ould Dah, accusé d'actes de torture sur des citoyens " négro-mauritaniens " dans les années 1990-1991.

C'est pour la première fois en France qu'un tribunal jugera un ressortissant étranger, pour des crimes particulièrement graves commis à l'étranger, sur des victimes étrangères. Ce procès constitue ainsi la première application en France du mécanisme dit de " compétence universelle "

(voir encadré). Ce mécanisme, qui avait notamment permis l'arrestation du général Pinochet à Londres en 1998, est prévu par la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants du 10 décembre 1984.

La procédure, qui remonte au 4 juin 1999, a été lancée suite à la demande

de l'ouverture d'une information judiciaire à l'encontre du Capitaine Ely Ould Dah, formulée par la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) et la Ligue française des droits de l'Homme et du citoyen (LDH).

Suite en page 3

Le procès

Suite de la Une

L'accusé se trouvait à l'époque sur le territoire français, où il suivait une formation militaire organisée par l'armée française. Arrêté, puis placé sous contrôle judiciaire, Ely Ould Dah est parvenu à s'enfuir vers la Mauritanie en avril 2000. Le procès se déroulera donc selon la procédure de "défaut criminel", communément appelée "contumace".

A la veille du procès de Ely Ould Dah, devant la Cour d'assises de Nîmes, Me Sidiki Kaba, Président de la FIDH, Michel Tubiana, Président d'honneur de la Ligue française des droits de l'Homme et du citoyen, Fatimata Mbaye, vice-Présidente de la FIDH, Me Yves Baudelot et Patrick Baudouin, avocats des parties civiles, M. Mamadou Diagana, Président de l'OCVIDH, Ousmane Saar, Président de l'AVOMM, tiennent, ce mercredi 29 juin, une conférence de presse au siège de la FIDH.

Crise entre les deux pays

L'affaire remonte à juin 1999 lorsque les victimes, deux réfugiés négro-africains en France, apprennent que le capitaine Ely Ould Dah est en stage à l'école du commissariat de l'armée de terre (ECAT) de Montpellier.

Ils prennent immédiatement contact très discrètement avec la FIDH pour dénoncer la présence de celui-ci et demander sa poursuite en justice. Saisies par ces deux mauritaniens, qui estiment avoir été torturés par Ely Ould Dah en 1990-1991 à la prison de Jreïda, et se fondant sur la loi de compétence universelle des tribunaux français en matière de crimes contre l'humanité, La FIDH et la Ligue des droits de l'homme (LDH) portent plainte en France contre l'officier

mauritanien.

Grâce à la collaboration du juge d'instruction de Montpellier, Ely Ould Dah sera écroué pour "crimes de tortures", puis mis en liberté sous contrôle judiciaire le 28 septembre 1999. Profitant de cette liberté que les victimes avaient dénoncée, il finit par rejoindre la Mauritanie où il sera présenté en héros à la télévision, en compagnie du chef d'État-major de l'armée de l'époque. Malgré la faille qui a permis à Ould Dah de fuir de la France, les plaignants remarquent aujourd'hui des "avancées notoires" grâce à la compétence universelle. Ainsi que l'avait déjà admis le procureur de la République près le tribunal de grande instance de Paris à propos d'une autre procédure initiée par la FIDH et la LDH de même nature, les tribunaux français sont désormais compétents pour juger les personnes soupçonnées de crime de torture tels que défini par la Convention du 10 décembre 1984, lorsqu'elles résident sur le territoire français.

Le tribunal de Montpellier avait considéré, par ailleurs, que la "gravité des crimes commis par Ely Ould Dah primait sur une mesure de politique intérieure".

Cette affaire crispiera les relations franco-mauritaniennes. Reçue comme un "affront", la mise en examen de cet officier provoquera le courroux des autorités de Nouakchott. En effet, la Mauritanie décidera de renvoyer les coopérants militaires français exerçant dans le pays et de rapatrier ses stagiaires en France. Mais aussi de rétablir les visas pour les français désireux de se rendre en Mauritanie.

PAR THIAM MAMADOU
(A PARIS)